

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cotisations Question écrite n° 30599

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les vives préoccupations exprimées par la Confédération française des retraités. En effet, la CFR s'étonne de constater que la Commission pour l'avenir des retraites s'est écartée de sa mission en préconisant des mesures concernant la fiscalité des retraités qui n'ont rien à voir avec le rééquilibrage financier des régimes de retraites (suppression de la déduction fiscale de 10 %, imposition des majorations familiales des pensions de retraite, majoration du taux de CSG), malgré l'engagement du chef de l'État de ne plus aggraver la pression fiscale. La CFR ne peut accepter des mesures qui aboutiraient à un matraquage fiscal des pensions très modestes en raison des effets en cascade qui résulteraient, par exemple, de la suppression de la déduction fiscale de 10 %. De telles mesures rendraient imposables des retraités modestes qui sont actuellement à la limite d'imposition. Elles auraient des conséquences cumulatives redoutables : le déclenchement de l'application du taux plein de CSG (qu'il est par ailleurs question d'aligner sur celui des actifs), la suppression de l'exonération des impôts locaux et de la redevance de télévision, et la suppression des aides liées à des conditions de ressources calculées sur le revenu fiscal. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position sur ces sujets.

Données clés

Auteur: M. Jean-Claude Bouchet

Circonscription: Vaucluse (2e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 30599 Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 25 juin 2013, page 6529